

Employer un étranger ne résidant pas en France

Par rolala, le 28/05/2009 à 19:18

Bonjour,

Je voudrais savoir quelles sont les possibilités, conditions et démarches pour employer une personne de nationalité étrangère qui ne réside pas en France.

Je pose cette question car mon compagnon vit en Turquie, nous souhaiterions nous rapprocher sans être obligés de se marier.

Il souhaiterait venir en France, où je suis, par le biais d'un emploi, afin de voir si il pourrait vivre ici et si nous desirons ensuite poursuivre notre relation.

Il a déjà travaillé en Turquie pour des entreprises françaises qui pourraient lui proposer un poste en France car ils ont été satisfaits de son travail.

Je voudrais savoir quelles sont les démarches à faire, par l'employeur, par mon conjoint car je me suis renseignée et je n'arrive pas à trouver d'informations concrètes.

Merci d'avance.